

FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS



Plan de gestion
du **dindon sauvage**
au Québec 2016•2023

Document synthèse

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec  

UN PREMIER PLAN DE GESTION POUR CETTE ESPÈCE AU QUÉBEC!

Dépôt Légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN : 978-2-550-74982-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-74978-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Introduction

Au Québec, la faune terrestre ciblée par la chasse sportive fait l'objet de plans de gestion élaborés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sont l'occasion de faire le point sur la situation d'une espèce, de présenter des modalités de gestion des populations et de favoriser sa mise en valeur au bénéfice des Québécois. Les plans de gestion précisent les objectifs en matière faunique, déterminent les enjeux relatifs à l'espèce et proposent des modalités d'exploitation adaptées aux réalités des régions du Québec. Cette planification rigoureuse se fait en collaboration avec divers intervenants concernés par la gestion de l'espèce.

En raison de la récente croissance des populations de dindons sauvages au Québec et de l'engouement que suscite ce nouveau gibier auprès des chasseurs, le Ministère est désireux de mieux encadrer son exploitation et d'en optimiser la mise en valeur au moyen d'un plan de gestion. La mise en œuvre du premier plan de gestion du dindon sauvage au Québec pour la période 2016-2023 résulte de la réalisation d'une série d'interventions :

1. Acquisition de connaissances sur la présence du dindon sauvage au Québec et sur sa dynamique de population par des projets de recherche et d'analyse de données récoltées à la chasse sportive
2. Élaboration d'un système de suivi des populations intégrant ces connaissances
3. Définition des balises et des orientations nationales pour la gestion de l'espèce
4. Établissement d'un bilan régional et proposition de nouvelles modalités d'exploitation

Écologie du dindon sauvage

Habitat : Le dindon sauvage est un oiseau forestier qui profite de l'agriculture. Il passe la majeure partie de son temps au sol pour se nourrir, se déplacer ou encore nicher. Il recherche des milieux diversifiés lui permettant de combler ses besoins alimentaires et de s'abriter adéquatement des prédateurs selon la saison (forêts, friches, champs en culture, pâturages). Les dindons sauvages se perchent dans les arbres pour passer la nuit en groupe, dans ce qu'on appelle des dortoirs.

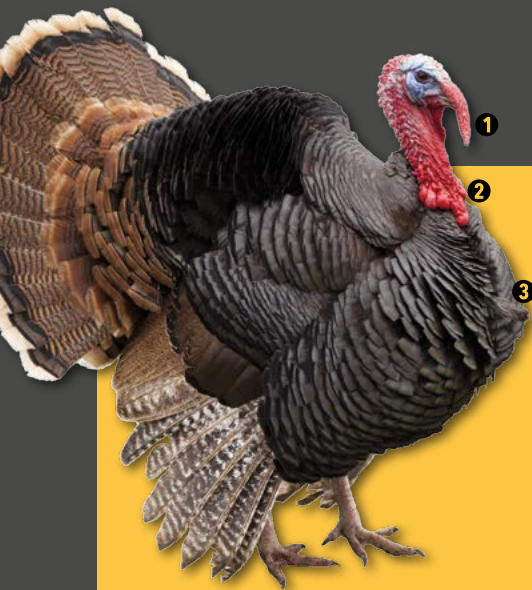
Alimentation : Omnivore, le dindon se nourrit principalement de fruits, de graines, de pousses végétales, de noix et d'insectes.

Reproduction : Le dindon est polygame (un mâle peut s'accoupler à plusieurs femelles) et se reproduit au printemps. Dans le but d'attirer les femelles, le mâle émettra un puissant cri, appelé le glouglou, et entreprendra une parade, la parade nuptiale, avec sa queue en éventail. La femelle pond en moyenne de 10 à 12 œufs dans un nid construit à même le sol.

Facteurs limitants : Conditions météorologiques rigoureuses en hiver et durant la période d'éclosion et d'élevage des poussins, prédation, manque de nourriture et chasse sportive.



Dindons sauvages,
mâle à gauche ►
et femelle à droite



Mâle

Poids : ~ 6 et 8 kg (hiver)

Traits physiques :

- pendeloque ❶
- caroncules bulbeuses ❷
- barbe ❸
- apparence noire
- tête bleue et rouge, plumage coloré et luisant



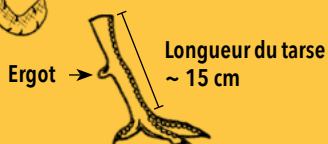
Empreinte > 11,5 cm



Plume de poitrine avec extrémité de couleur noire



Fèces en forme de J



Ergot →

Longueur du tarse ~ 15 cm



Femelle

Poids : ~ 4 kg (hiver)

Traits physiques :

- apparence brunâtre
- tête bleu-gris
- absence de barbe : toutefois, certaines femelles peuvent présenter une barbe à l'âge adulte



Empreinte < 11,5 cm



Plume de poitrine avec bande de couleur noire avant l'extrémité



Fèces spiralées



Absence d'ergot →

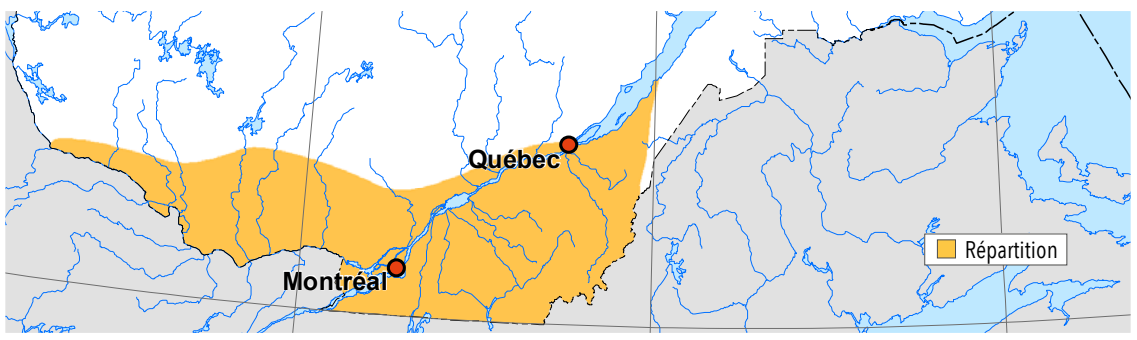
Longueur du tarse ~ 11 cm

Histoire en bref...

Autrefois abondant dans plusieurs États américains et en Ontario, le dindon sauvage a frôlé l'extinction au début du 20^e siècle, en raison d'une chasse intensive non contrôlée et d'une perte d'habitat. Toutefois, grâce à une prise de conscience sur l'importance d'une saine gestion de l'espèce ainsi qu'à des programmes de relocalisation, le dindon sauvage s'est rétabli graduellement dans l'ensemble de son aire de répartition historique. Celle-ci progresse maintenant vers le nord à la suite d'hivers plus cléments et de la fragmentation des habitats (ouverture du milieu forestier et expansion des activités agricoles).

Il existe cinq sous-espèces de dindon en Amérique du Nord. La sous-espèce de dindon sauvage de l'est (*Meleagris gallopavo silvestris*) est la plus répandue. C'est elle qui a fait son apparition récemment au sud du Québec.

Le dindon sauvage a été observé pour la première fois au Québec en 1976 et ce n'est qu'en 1984 que des preuves de nidification ont été rapportées. La colonisation de cet oiseau au Québec a été favorisée par la croissance démographique des populations de l'Ontario, ainsi que des États de New York et du Vermont. Les populations de dindons sauvages sont actuellement concentrées dans le sud, dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de l'Outaouais. Le Québec constitue la limite nordique de l'aire de répartition naturelle de l'espèce dans le nord-est américain.



Aire de répartition actuelle du dindon sauvage au Québec

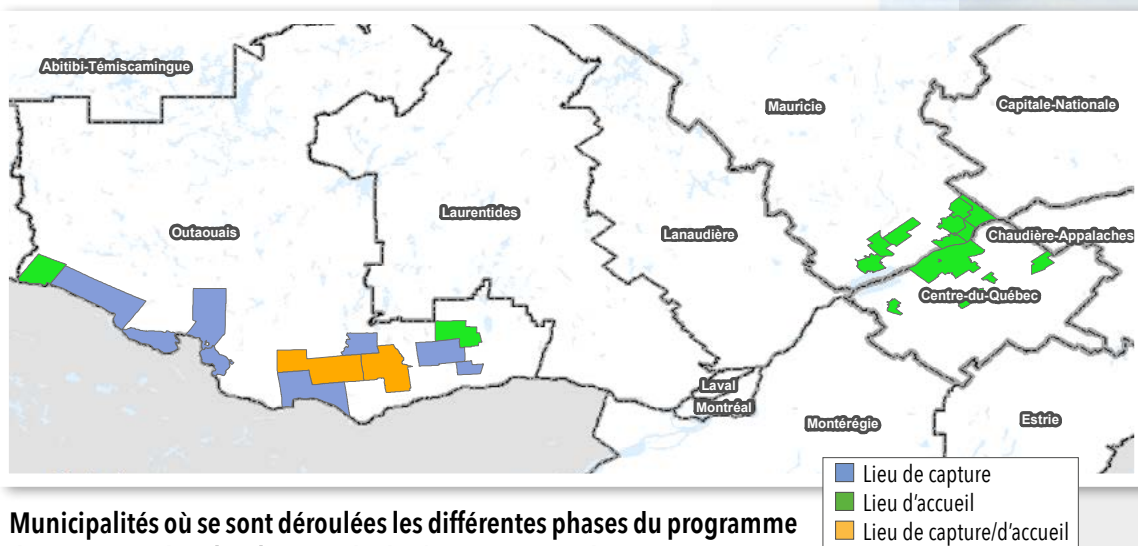
Croissance des populations de dindons sauvages

Une collaboration entre le Ministère et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a permis, au début des années 2000, de mettre en place un projet de relocalisation du dindon sauvage afin d'accélérer sa colonisation en sol québécois. Au total, 40 opérations de relocalisation impliquant plus de 600 dindons qui provenaient majoritairement de l'Outaouais ont été réalisées sur une période de 10 ans. La relocalisation de dindons sauvages a permis d'agrandir plus rapidement leur aire de répartition au Québec, plus précisément dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et certains secteurs de l'Outaouais. L'accroissement actuel des populations de dindons sauvages au Québec résulte principalement de l'expansion des populations naturelles environnantes.



Dindon sauvage libéré lors du programme de capture-relocalisation. ▶

Photo : Rodolphe Lasalle, FédéCP



Municipalités où se sont déroulées les différentes phases du programme de capture et de relocalisation de dindons sauvages de 2003 à 2013



◀ Dindon sauvage femelle en vol, munie d'un émetteur sur le dos

Photo : MFFP

Connaissances sur le dindon sauvage

Le dindon sauvage étant un gibier nouvellement arrivé au Québec, il était impératif d'acquérir des connaissances sur ce dernier afin d'assurer une saine gestion des populations. L'espèce est à la limite nord de son aire de répartition naturelle et sa dynamique de population (survie, reproduction, etc.) est susceptible d'être particulièrement influencée par les contraintes environnementales (rigueur du climat, habitat, etc.).

Estimation des populations

Dans le but de connaître la répartition du dindon sauvage dans le sud du Québec, le Ministère, la FédéCP et d'autres partenaires ont distribué des feuillets d'observation de dindon sauvage aux chasseurs de cerf de Virginie lors de la saison de chasse 2002-2003. Les données recueillies ont permis d'établir que le dindon se trouvait dans huit zones de chasse (3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10).

Un premier inventaire printanier des mâles chanteurs a été effectué en 2003 dans la zone 8 sud située en Montérégie. Ce type d'inventaire a été répété au cours des années dans cette région et également en Outaouais afin de connaître l'évolution des populations.

Dynamique de population

Une étude d'envergure a aussi été réalisée par le Ministère en collaboration avec l'Université Laval, la FédéCP et d'autres partenaires de 2010 à 2014. Cette étude avait pour but de mieux connaître la dynamique de population du dindon sauvage au Québec en fonction d'un gradient de rigueur hivernale. Cent quatre-vingt-cinq dindons ont été munis d'un émetteur radio afin de suivre leurs déplacements à l'aide de la télémétrie. Le projet avait pour objectifs de mesurer l'impact de la rigueur de l'hiver sur la survie et la productivité des dindons sauvages, de déterminer les habitats utilisés en hiver et lors de la nidification et de décrire l'apport des milieux agricoles pour la survie hivernale.

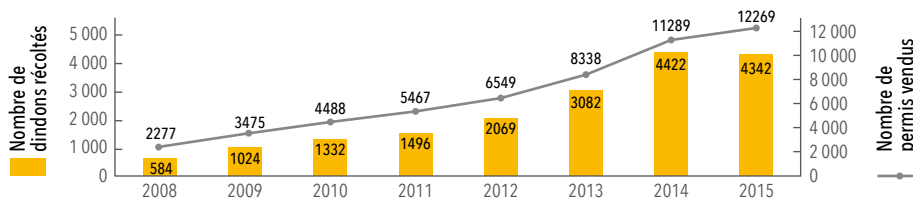
La chasse au dindon sauvage

La première chasse printanière spécifique au dindon sauvage vivant en milieu naturel a été autorisée de manière expérimentale de 2005 à 2007 dans la zone 8 sud exclusivement. Cette première expérimentation a été possible grâce aux connaissances acquises sur l'espèce qui démontraient que son abondance permettait la pratique de l'activité sur ce territoire sans compromettre la pérennité de la population. Cette chasse était encadrée par une réglementation stricte quant à l'enregistrement obligatoire des bêtes récoltées, la période et la durée, la limite de prises, les engins ainsi que le nombre maximal de dindons pouvant être récoltés. Par ailleurs, de précieuses données ont été acquises dans le cadre de cette expérimentation grâce à un carnet remis aux chasseurs afin de colliger leurs observations sur le nombre de dindons vus et entendus.

Trois années de chasse expérimentale au dindon sauvage ont permis d'établir les modalités d'une première chasse régulière spécifique au dindon sauvage, mise en place au printemps 2008 dans l'ensemble des zones de chasse du Québec. La chasse au dindon sauvage au Québec constitue une activité très récente qui ne cesse de gagner en popularité. La figure ci-dessous montre l'augmentation de la vente de permis et illustre bien ce phénomène.

L'approche prudente adoptée au cours des premières années et l'expansion des populations sur le territoire ont favorisé l'élaboration de modalités d'exploitation plus permissives. En effet, dans les zones où les populations de dindons étaient bien établies (4, 5, 6, 8 et 10), la période de chasse a été allongée à 22 demi-journées et la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe a été instaurée à partir de la saison de chasse 2014. Dans les zones où le dindon sauvage était encore en phase de colonisation du territoire, la durée de la période de chasse a été augmentée et est passée à 12 demi-journées, mais la récolte d'un seul dindon à barbe a été maintenue.

L'accroissement des populations de dindons sauvages et l'intérêt accru des chasseurs pour ce nouveau gibier justifient aujourd'hui la mise en œuvre d'un plan de gestion afin de mieux encadrer l'exploitation de l'espèce et d'optimiser sa mise en valeur.



Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus



▲
Chasseur et le gibier
qu'il a récolté

Photo : François Lebel, MFFP

L'intérêt pour le dindon sauvage...

Un sondage sur la chasse au dindon sauvage, réalisé en 2014 par le MFFP auprès de la clientèle actuelle et potentielle de chasseurs québécois, montre que la chasse au dindon sauvage contribue à l'économie du Québec.

Les dépenses totales (frais de déplacement, hébergement, matériel, etc.) engendrées par les chasseurs pour la pratique de l'activité sont en effet estimées à plus de 5 millions de dollars annuellement.

Enjeux du Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023

Le premier plan de gestion du dindon sauvage vise à assurer la viabilité des populations dans les régions où le climat et les habitats leur sont favorables tout en leur permettant de se répartir de manière naturelle au cours des prochaines années. Par ce plan, le Ministère a voulu répondre à quatre grands enjeux concernant la gestion de ce nouveau gibier vedette.

1 Gestion du gibier

Pour la gestion du dindon sauvage, le Québec adopte maintenant la même approche que pour la gestion du gros gibier (cerf de Virginie, orignal, ours noir, caribou migrateur) et vise trois principaux objectifs :

- La mise en œuvre d'un plan de gestion sur une période de huit ans (2016-2023) avec une révision prévue à mi-parcours;
- Des modalités d'exploitation adaptées au contexte climatique et social du Québec;
- Un suivi des tendances des populations à l'aide de différents indicateurs.

2 Pérennité de l'espèce

Le dindon sauvage est présentement réparti dans les régions du Québec les plus propices à sa survie. Sa répartition progresse naturellement dans ces régions et dans d'autres endroits où les conditions lui sont favorables. Dans le cadre du plan de gestion, la pérennité de l'espèce à l'état sauvage ainsi que la progression des populations sans intervention humaine sont visées, et les objectifs principaux liés à cet enjeu pour l'ensemble du Québec sont les suivants :

- Interdire toute libération de dindons sauvages d'élevage dans la nature;
- Interdire toute relocalisation de dindons sauvages qui vivent en milieu naturel.



◀ Groupe de dindons sauvages en période hivernale

Photo : MFFP



3 Développement de la chasse

Le dindon sauvage est en expansion au Québec. La chasse sportive est un outil de gestion essentiel pour la régulation des populations en plus d'être un moteur économique régional important. Afin de maintenir l'intérêt grandissant de la chasse à ce gibier et de contrôler les populations, le plan a pour but :

- d'accroître la popularité de la chasse au dindon sauvage (sondages, promotion, accueil des non-résidents, etc.).

4 Coexistence avec la faune

Le dindon sauvage est établi dans le sud du Québec, une région où l'occupation du territoire est élevée. Le plan de gestion recherche l'atteinte de l'équilibre entre la présence du dindon sauvage et le bien-être des citoyens. Pour favoriser la cohabitation entre l'espèce et la population humaine, l'objectif poursuivi est :

- d'atténuer les conflits potentiels entre la présence du dindon sauvage et les citoyens (déprédation agricole, accidents routiers, etc.) par diverses mesures (éducation, sensibilisation, suivi des populations, etc.)

Une chasse fructueuse!

Photo : André Dumont, MFFP

Exploitation du dindon sauvage par la chasse

Réglementation au Québec en vigueur à partir du printemps 2016

Le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 vise une exploitation optimale des populations de dindons sauvages dans les différentes régions du Québec afin d'atteindre l'équilibre entre la présence de cette espèce, la capacité de support du milieu et l'acceptabilité sociale tout en se souciant de satisfaire la clientèle actuelle et future de chasseurs de dindons sauvages. L'adaptation des modalités d'exploitation selon les différentes zones de chasse s'avère être le meilleur outil pour atteindre ces objectifs. Ainsi, quelques nouveautés apportées à la réglementation actuelle sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Nouveautés dans la réglementation pour la saison de chasse 2016

- Les non-résidents pourront maintenant chasser le dindon sauvage au Québec.
- Il sera désormais possible de récolter un deuxième dindon à barbe dans la zone 7, et la durée de la période de chasse dans cette zone passera de 12 à 22 demi-journées.
- La chasse sera interdite dans les zones où les populations de dindons sauvages sont très marginales ou absentes.



◀ Groupe de dindons sauvages

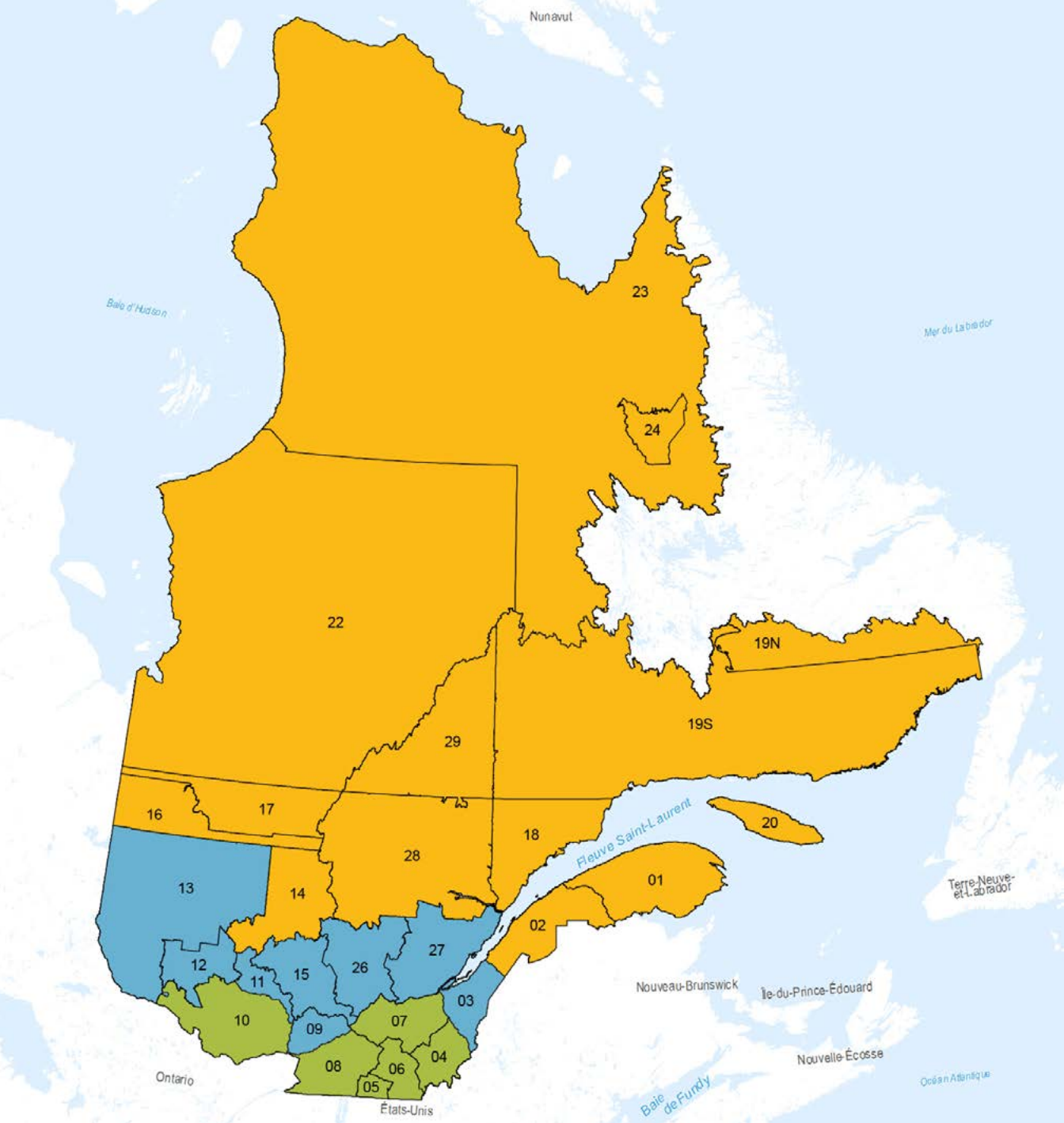
Photo : André Dumont, MFFP

Règles générales de chasse pour les résidents et les non-résidents

- Début de la saison de chasse printanière : le vendredi 27 avril ou le vendredi le plus près de cette date.
- Récolte de dindons à barbe seulement.
- Récolte d'un deuxième dindon dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10.
- Chasse permise ½ heure avant le lever du soleil jusqu'à midi.
- Engins permis : arc et arbalète (flèches avec diamètre de coupe de 22 mm et plus), fusil de calibre 10, 12, 16 et 20 (cartouches à grenaille de taille 4, 5, 6), arme à poudre noire (grenaille de taille 4, 5, 6).
- Appâtage interdit.
- Achat du permis spécifique au dindon sauvage et enregistrement obligatoire des bêtes récoltées.

Tableau informatif sur la réglementation applicable aux différentes zones de chasse

État de situation des populations	Zones de chasse	Durée de la période de chasse	Limite de prise
Population marginale ou absente	1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite
Population en phase de colonisation du territoire	3, 9, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe
Population établie et en croissance	4, 5, 6, 7, 8, 10	22 demi-journées	2 dindons à barbe



**Carte des zones de chasse du Québec
et des modalités d'exploitation applicables**



Important

Dans le cadre de ce plan de gestion, le Ministère sollicitera la collaboration des chasseurs pour obtenir des informations sur leur chasse sportive à ce gibier. Les observations de plusieurs milliers de chasseurs seront mises à profit en étant comptabilisées afin de suivre, par exemple, les tendances de population de cet oiseau. Ce genre d'exercice connaît déjà du succès dans d'autres États américains et provinces canadiennes (par ex., l'Ontario). Ainsi, les chasseurs seront invités à transmettre leurs observations au Ministère au moyen d'un sondage postal ou par voie électronique. La participation des chasseurs à cet exercice est très importante pour la gestion du dindon sauvage au Québec.

Pour plus d'information sur la réglementation de la chasse au dindon sauvage :
mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/dindon/index.asp

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 